

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 19 SEPTEMBRE 2023, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

23-09-267

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

23-09-268

2. Autorisation de signature - Cession de rue – virée des Lynx

CONSIDÉRANT que selon les termes de l'entente intervenue entre Les Entreprises Gaston Mimeault Inc. et la Ville pour le développement résidentiel de la rue des Lynx la virée de la rue des Lynx ainsi que les infrastructures devaient être cédées à la Ville une fois les travaux complétés;

CONSIDÉRANT que l'assiette de rue visée par l'entente correspond au lot 6 591 914, cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant à signer l'acte à intervenir avec Les Entreprises Gaston Mimeault Inc. pour la cession de la virée de la rue des Lynx (lot 6 591 914) ainsi que de ses infrastructures.

ADOPTÉE

23-09-269

3. Autorisation de signature - Cession de rue – Domaine le Versant

CONSIDÉRANT que selon l'entente signée le 17 novembre 2022 entre la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et Les Entreprises I-Loge 2002 Inc., ces derniers doivent céder l'assiette de la rue une fois les travaux complétés;

CONSIDÉRANT que l'assiette de rue correspondant à la phase UN correspond au lot 6 555 034, cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant à signer l'acte à intervenir avec Les Entreprises I-Loge 2002 Inc. pour la cession de la partie de rue portant le numéro de lot 6 555 034, cadastre du Québec, ainsi que de ses infrastructures.

ADOPTÉE

23-09-270

4. Contribution au projet d'agrandissement de la Villa Monseigneur Bourdages

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la Villa Monseigneur Bourdages dans le cadre du dépôt au Programme habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société de l'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra la construction de 36 logements abordables, actuellement nécessaires à Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que ce projet offrira une mixité de ménages de tout âge et d'aînés autonomes à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du PHAQ, une contribution municipale de base est exigée. Elle doit équivaloir à un minimum de 40 % de la subvention de base de la Société. Elle peut prendre la forme d'un don de terrain par la municipalité, d'une contribution monétaire, de travaux d'infrastructures réalisés sur l'immeuble du projet ou d'un crédit de taxes. Plusieurs formes de contributions peuvent être combinées;

CONSIDÉRANT que la Ville est d'accord pour donner le terrain correspondant au lot 4 326 124, cadastre du Québec et d'accorder un crédit de taxes pour une durée de 35 ans ce qui correspondrait au montant de participation financière exigée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure au contrat une clause de rétrocession en cas de non-construction des immeubles prévus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire don, à la Villa Monseigneur Bourdages, du terrain constructible, libre de contaminants et desservi par les services municipaux identifié comme le lot 4 326 124;

D'offrir un crédit de taxes foncières et de services pour une durée de 35 ans;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer l'acte à intervenir avec la Villa Monseigneur Bourdages pour la cession du lot 4 326 124.

ADOPTÉE

23-09-271

5. Autorisation de paiement #6 aux Entreprises Mont-Sterling - réhabilitation piste et mise aux normes de l'aéroport

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-137 acceptant la soumission des Entreprises Mont-Sterling au montant forfaitaire de 3 382 750,65 \$, excluant

les taxes, pour la réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts – lot 2;

CONSIDÉRANT la demande de paiement 6 - Finale de Stantec en date du 19 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que ce paiement final libère la retenue contractuelle de 5%, soit 146 500,87 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT le crédit de 24 527,70 \$ avant taxes pour la surveillance de chantier supplémentaire assumée par la Ville qui est déduit du montant à verser, ce qui donne un montant de 122 243,17 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 6 - Finale aux Entreprises Mont-Sterling au montant total de 140 549,09 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36-723.

ADOPTÉE

6. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

23-09-272

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 00.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
